

**Communiqué de Presse  
Décembre 14, 2015**

## **La contrefaçon de jeux et jouets représente une perte annuelle de 1,4 milliard d'euros dans l'Union européenne**

**La présence de produits de contrefaçon sur le marché de l'Union européenne engendre chaque année une perte d'environ 1,4 milliard d'euros pour les fabricants de jeux et jouets.**

Un nouveau rapport de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), la principale agence de propriété intellectuelle de l'Union européenne, indique que 12,3 % des ventes sont perdues dans le secteur des jeux et jouets en raison de la contrefaçon.

Ces pertes de ventes représentent un déficit de 6 150 emplois, étant donné que les fabricants légitimes emploient moins de personnes qu'ils ne l'auraient fait en l'absence de contrefaçon.

La production européenne de jeux et jouets est essentiellement composée de petites et moyennes entreprises (PME) employant chacune, en moyenne, une dizaine de personnes.

Le rapport indique également qu'en tenant compte des répercussions directes et indirectes de la contrefaçon sur le secteur de la fabrication de jeux et jouets, ce sont aussi 370 millions d'euros de recettes publiques qui sont perdues dans l'Union européenne en termes de TVA non perçue, d'impôt sur le revenu, de cotisations pour la sécurité sociale et d'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Le rapport, publié par l'OHMI agissant par le biais de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, porte sur la fabrication de produits tels que les poupées, figurines, animaux en peluche, jeux de société, instruments de musiques pour jouer, trains miniatures et puzzles. Il ne couvre pas les consoles de jeux vidéo, les logiciels pour jeux vidéo ou les vélos.

***Le président de l'OHMI, António Campinos, a déclaré:***

*«Nous complétons progressivement le tableau de l'impact économique de la contrefaçon dans une dizaine de secteurs économiques de l'Union européenne. Ce nouveau rapport montre à quel point le secteur des jeux et jouets est affecté par la présence de contrefaçons sur le marché. Cette série de rapports vise à soutenir les*



*décideurs politiques dans leur action, en fournissant des données et des études objectives, et visent à permettre aux consommateurs de faire des choix plus éclairés.»*

Le [rapport](#) publié ce jour est le quatrième d'une série d'études réalisées par l'OHMI sur l'impact économique de la contrefaçon dans certains secteurs industriels de l'Union européenne. En septembre 2015, une étude concernant le secteur des articles de sport a été publiée. En juillet 2015, l'OHMI a publié un rapport similaire concernant le secteur des vêtements, chaussures et accessoires. Le premier rapport de la série, publié en mars 2015, quantifiait l'impact économique de la contrefaçon dans le secteur des cosmétiques et des articles de soins personnels. Chaque rapport de la série est consacré à un secteur connu pour être vulnérable à la contrefaçon.

L'Allemagne est le premier pays producteur de jeux et jouets de l'Union européenne avec 40 % (2,7 milliards d'euros) de la production totale (en 2012).

La présence de jeux et de jouets contrefaisants coûte au secteur manufacturier allemand 327 millions d'euros par an, soit 10,9 % de la valeur de la production. C'est aussi le pays de l'Union qui accuse le plus de pertes de ventes et d'emplois.

Au Royaume-Uni, 11,6 % des ventes directes sont perdues chaque année par le secteur (174,2 millions de livres sterling). C'est le deuxième pays de l'Union (après l'Allemagne) qui enregistre l'incidence la plus forte, en valeur absolue, de la contrefaçon dans ce secteur.

En Espagne, les pertes annuelles de ventes directes du secteur atteignent 16,6 % (167 millions d'euros).

En Italie, les pertes annuelles de ventes directes du secteur atteignent 15,6 % (201 millions d'euros).

En France, elles représentent 11,6 % (168 millions d'euros).

## **NOTE AUX ÉDITEURS**

Ce rapport est le quatrième d'une série de rapports sectoriels quantifiant l'impact économique de la contrefaçon. Il sera suivi d'autres rapports similaires concernant des produits tels que les montres et la bijouterie, les bagages et les sacs à main, les médicaments, les ordinateurs, les pièces automobiles, le tabac et l'alcool, ainsi que d'autres secteurs considérés comme vulnérables aux violations des droits de propriété intellectuelle.



OFFICE DE L' HARMONISATION  
DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR  
(MARQUES, DESSINS ET MODÈLES)

## À propos de l'OHMI

L'OHMI est la principale agence de propriété intellectuelle de l'UE, chargée d'enregistrer les marques et les dessins et modèles communautaires. En 2012, l'Office s'est vu confier la responsabilité de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, qui œuvre en vue de soutenir la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle.

### Contacts pour la presse:

Laura Casado  
Tel.: +34 96 513 8934  
[Laura.CASADO@oami.europa.eu](mailto:Laura.CASADO@oami.europa.eu)

Ruth McDonald  
Tel.: +34 96 513 7676  
[Ruth.MCDONALD@oami.europa.eu](mailto:Ruth.MCDONALD@oami.europa.eu)

Claire Castel  
Tel.: +34 626 246 627  
[Claire.CASTEL@oami.europa.eu](mailto:Claire.CASTEL@oami.europa.eu)

Twitter: @OAMITWEETS

#OHIMreports